



majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

Vote reporté à l'Assemblée nationale de 2018

Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

5 août 2021

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://adespah.fr/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement-pas>

Liens

[1] <https://adespah.fr/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement-pas>